



Conseil économique et social

Distr. générale
15 mars 2019

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Atelier préparatoire et de renforcement des capacités à l'intention
des grands groupes et autres parties prenantes de la région Afrique
prévu pour la cinquième session du Forum régional africain
pour le développement durable

Marrakech (Maroc), 16 avril 2019

Note conceptuelle

I. Introduction et justification

1. Les grands groupes et les autres parties prenantes jouent un rôle crucial dans la promotion du développement durable.¹ On sait bien, par exemple, qu'ils contribuent pour beaucoup aux efforts visant à renforcer l'inclusion en portant la voix des sans-voix et des populations marginalisées et vulnérables ; en participant à des activités de renforcement des capacités ; et en encourageant la participation des différentes communautés aux processus de développement, notamment aux niveaux national, infranational et local, et leur appropriation de ces processus. À l'évidence, les grands groupes mettent en lumière des aspects essentiels pour accroître la portée, l'efficacité et la durabilité des initiatives et des résultats de développement.

2. Dans sa résolution 70/1, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », l'Assemblée générale a reconnu qu'il était nécessaire que les grands groupes et les autres parties prenantes concernées participent à la mise en œuvre du Programme, y compris aux processus de suivi et d'examen. À cet égard, les gouvernements, le secteur privé, la société civile, le système des Nations Unies et d'autres acteurs ont été encouragés, dans le cadre d'un partenariat mondial revitalisé, à atteindre les cibles et objectifs ambitieux de développement durable, qui sont au cœur du Programme. Il était en outre prévu dans le Programme qu'un forum politique de haut niveau procéderait, sous les auspices du

¹ Les références aux grands groupes et aux autres parties prenantes sont conformes à la résolution 67/290 de l'Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Dans cette résolution, l'Assemblée générale, comme indiqué au paragraphe 16, a mentionné neuf catégories de grands groupes, à savoir ceux définis dans l'action 21 (entreprises et industrie ; enfants et jeunes ; agriculteurs ; peuples autochtones ; autorités locales ; organisations non gouvernementales ; communauté scientifique et technique ; femmes ; travailleurs et syndicats) et d'autres parties prenantes (organismes philanthropiques privés, établissements d'enseignement et universités, personnes handicapées, associations de bénévoles et autres acteurs de développement durable). Diversité et pluralité sont des caractéristiques prédominantes dans toutes les sociétés, où la participation citoyenne s'exerce par ailleurs sous plusieurs formes, qu'il conviendrait de promouvoir à différents niveaux d'intervention. De plus amples informations sur les grands groupes et les autres parties prenantes sont disponibles (en anglais uniquement) à l'adresse <https://sustainabledevelopment.un.org/aboutmajorgroups.html>.

Conseil économique et social, à des examens réguliers conformément à la résolution 67/290 de l'Assemblée générale en date du 9 juillet 2012, et que ces examens ouvriraient la voie à des partenariats, notamment grâce à la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes. Par ailleurs, les grands groupes et les autres parties prenantes concernées ont été engagés à rendre compte de leur contribution à la mise en œuvre du Programme. Il faut également noter que les citoyens des pays africains, les organisations de la société civile et tous les autres groupes identifiables sont sollicités pour apporter leur contribution à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, mis en œuvre en cohérence avec le Programme 2030.

3. Il va donc sans dire que la mise en œuvre efficace des deux programmes exige un effort collectif de divers acteurs, fondé sur une collaboration renforcée et intégrée avec les grands groupes et les autres parties prenantes. Pour que les grands groupes et les parties prenantes contribuent pleinement et efficacement à la mise en œuvre des programmes et en assurent le succès, il conviendrait de renforcer leurs capacités et d'améliorer leurs connaissances des processus et procédures d'intervention. Les groupes doivent pouvoir accéder aux informations leur permettant de mieux comprendre leurs rôles et leurs cadres d'action pour coopérer plus efficacement entre eux ainsi qu'avec les gouvernements et les autres partenaires de développement. À cet égard, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, organise depuis 2015 des ateliers pour renforcer la capacité de ces groupes, d'une part, à participer au suivi et à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux régional et mondial, d'autre part, à élaborer les contributions à apporter dans ce cadre.

4. Via les ateliers de renforcement des capacités, les grands groupes africains et d'autres parties prenantes ont participé activement aux travaux du Forum régional africain pour le développement durable, un des mécanismes contribuant au suivi et à l'examen de la mise en œuvre effectués dans le cadre du forum politique de haut niveau sur le développement durable.

5. Dans une déclaration rétrospective faite au quatrième Forum régional africain pour le développement durable, tenu à Dakar du 2 au 4 mai 2018, les grands groupes africains et les autres parties prenantes ont souligné le rôle important qu'ils jouaient dans la mise en œuvre et le suivi efficaces, inclusifs et intégrés du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Dans cette déclaration, ils ont rappelé le fait qu'ils participaient utilement aux processus de prise de décisions et à la mise à disposition de données précises, factuelles, désagrégées, qualitatives et quantitatives, indispensables pour suivre les progrès et déceler les lacunes, l'accent étant davantage mis sur les sources de financement intérieures. Les recommandations faites au Forum par les grands groupes et les autres parties prenantes étaient les suivantes :

a) Les gouvernements devraient investir en priorité dans la formulation, la production et l'analyse de données ventilées par sexe et s'engager à inventorier les efforts visant à intégrer la problématique femmes-hommes dans les examens nationaux volontaires et à en rendre compte ;

b) Les pays qui fournissent des fonds et des facilités techniques pour renforcer la capacité de collecte de données statistiques des pays africains devraient veiller à ce que l'appui qu'ils apportent renforce la capacité des pays concernés à obtenir des données statistiques de meilleure qualité ventilées par sexe ;

c) Les pays devraient souscrire à la future base de données des meilleures pratiques et des études de cas, qui porte, entre autres, sur des questions comme les politiques et la législation, l'éducation et la sensibilisation, le renforcement des

capacités, ainsi que sur des programmes liés aux objectifs de développement durable dans divers contextes, l'accent étant mis sur la prise en compte systématique des questions de genre ;

d) Les défenseurs de l'égalité des sexes, des droits de l'homme et de l'environnement, à tous les niveaux, devraient bénéficier d'un soutien et d'une protection pleine et entière pour pouvoir faire leur travail à l'abri de la violence, de la crainte d'être emprisonné ou d'autres violations des droits de l'homme ;

e) Les partenariats mondiaux visant à lutter contre les flux financiers illicites devraient mettre en évidence leurs effets bénéfiques pour les groupes vulnérables comme les femmes, les personnes handicapées, les personnes âgées, les jeunes et les peuples autochtones ;

f) Les institutions panafricaines devraient s'employer à promouvoir une coordination, une collaboration et des partenariats plus efficaces entre les grands groupes africains.

6. C'est dans ce contexte que la CEA, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, organise un atelier préparatoire et de renforcement des capacités à l'intention des grands groupes et des autres parties prenantes d'Afrique pour aider les pays africains à se préparer pour le forum politique de haut niveau sur le développement durable, prévu à New York du 9 au 18 juillet 2019. L'atelier devrait se tenir pendant la cinquième session du Forum régional africain pour le développement durable, qui se tiendra à Marrakech (Maroc), du 16 au 18 avril 2019, sur le thème « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité ».

II. Objectifs de l'atelier

7. L'atelier, qui se tiendra le 16 avril 2019 à la veille des sessions principales du Forum régional, vise à atteindre les objectifs suivants :

a) Informer les grands groupes et les autres parties prenantes du processus de suivi et d'examen de la mise en œuvre du Programme 2030, selon l'approche retenue pour les objectifs de développement durable de 2017 à 2019 ;

b) Promouvoir l'apprentissage mutuel par l'échange de données d'expérience, d'enseignements tirés de l'expérience et d'approches et pratiques judicieuses de mise en œuvre du Programme 2030 et par le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063, l'attention étant surtout accordée aux objectifs particulièrement pertinents pour le forum politique de haut niveau de 2019 ;

c) Promouvoir le dialogue et le consensus entre les grands groupes et les autres parties prenantes sur les moyens de faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

III. Format de l'atelier

8. L'atelier comportera une séance d'ouverture qui sera organisée par la CEA et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et une séance plénière au cours de laquelle des exposés seront présentés et examinés. Les présentations porteront sur les processus de suivi et d'examen liés à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063, l'accent étant surtout

mis sur les objectifs particulièrement pertinents pour le forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2019. Suivra une table ronde interactive visant à donner aux représentants des grands groupes et aux autres parties prenantes l'occasion de mutualiser et d'examiner des données d'expérience, des enseignements tirés de l'expérience et des approches et pratiques judicieuses concernant la mise en œuvre du Programme 2030 et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des aspirations de l'Agenda 2063. Les participants seront ensuite divisés en sous-groupes de travail pour échanger leurs vues sur les moyens de faire avancer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique. À la séance plénière de clôture, les groupes seront invités à faire une synthèse et à dégager un consensus sur une déclaration commune qui sera présentée au forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2019 ; et à examiner les possibilités d'une participation plus efficace au Forum régional africain pour le développement durable.

IV. Résultats escomptés

9. L'atelier devrait déboucher sur les résultats suivants :

a) Meilleure compréhension et capacité accrue des grands groupes et des autres parties prenantes de concevoir et de mettre en œuvre des approches et des pratiques, d'une part, pour faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, d'autre part, pour suivre et examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063 ;

b) Synthèse et consensus sur les points de vue des grands groupes et des autres parties prenantes, d'une part, pour améliorer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, d'autre part, pour suivre et examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des aspirations d'Action 2063 ;

c) Renforcement de la capacité des grands groupes et des autres parties prenantes à participer activement et efficacement aux processus de suivi et d'examen des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063 ;

d) Renforcement de la coopération entre les grands groupes et les autres parties prenantes et entre ceux-ci et les autres parties prenantes, notamment les décideurs, les praticiens et les experts aux niveaux national, sous-régional et régional, et les organismes des Nations Unies.

V. Produits escomptés

10. L'atelier devrait déboucher sur les produits suivants, qui seront largement diffusés :

a) Une déclaration conjointe des grands groupes et des autres parties prenantes qui sera présentée à la cinquième session du Forum régional africain pour le développement durable ;

b) Un communiqué des grands groupes et des autres parties prenantes sur l'atelier et la cinquième session du Forum régional ;

c) Un compte rendu analytique de l'atelier.

VI. Documents clefs

11. Les documents prévus pour l'atelier sont les suivants :
- a) La présente note conceptuelle ;
 - b) La note conceptuelle, l'ordre du jour et le programme de travail de la cinquième session du Forum ;
 - c) Le rapport régional de l'Afrique sur la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;
 - d) Les documents d'information sur les sous-thèmes de la cinquième session du Forum :
 - i) Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (objectif de développement durable 4) ;
 - ii) Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous (objectif 8) ;
 - iii) Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre (objectif 10) ;
 - iv) Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions (objectif 13) ;
 - v) Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous (objectif 16) ;
 - vi) Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser (objectif 17).

VII. Participation

12. L'atelier réunira des représentants des neuf catégories de grands groupes et des groupes de parties prenantes suivants : établissements d'enseignement et universités ; personnes handicapées ; associations de bénévoles ; et autres acteurs du développement durable.

VIII. Langues de travail

13. Les débats seront en anglais et en français, avec des services d'interprétation simultanée dans les deux langues.

IX. Lieu et date

14. L'atelier se tiendra à Marrakech (Maroc) le 16 avril 2019.

X. Contact

Toute demande de renseignements concernant l'organisation du Forum régional africain pour le développement durable est à adresser à :

M. Edo Mahendra

Spécialiste des affaires économiques (adjoint de 1^{ère} classe)

Section de l'économie, de l'innovation et des technologies vertes

Division de la technologie, des changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles

Commission économique pour l'Afrique

Addis-Abeba (Éthiopie)

Courriel : mahendra@un.org
